

# Dossier d'inscription cours ACP .: Rentrée 2022-2023 .:

*Chers parents,*

Nous sommes heureux de vous remettre le dossier d'inscription de votre enfant aux cours ACP - mosquée de Talence. Nous vous remercions de votre confiance et nous espérons que notre précieuse collaboration soit bénéfique afin d'accompagner vos enfants sur le chemin du bien, de l'épanouissement et de la réussite. Votre implication et votre engagement sont des atouts clés pour la réussite de notre mission éducative.

Nous nous sommes donnés comme objectif prioritaire de ces cours, d'ancrer dans le cœur de l'enfant les bases spirituelles lui permettant de s'épanouir fièrement dans son identité française et musulmane.

Les cours sont organisés de la manière suivante:

- ★ des cours préparatoires 2 x 2h / semaine: Ces cours s'adressent aux maternelles et aux débutants petits et grands en utilisant essentiellement la méthode *Nourania* complétée par d'autres manuels.
- ★ des cours de langue arabe 1 x 2h / semaine avec différents groupes allant de la maîtrise des lettres à la grammaire et la conjugaison arabe.
- ★ des cours de Coran 1 x 2h / semaine avec différents niveaux en fonction de la quantité des hizb appris avec le Tafsir et de la qualité de la Tilawa associée.
- ★ des cours d'éducation spirituelle 1 x 2h : Eveil à la foi pour les 8-10 ans et sciences religieuses / histoire la civilisation musulmane pour les plus de 10 ans



Le dossier complet doit être remis au **secrétariat** au plus tard le **30 juin 2022**.

Dossier complet = dossier d'inscription rempli + la cotisation annuelle acquittée en une ou plusieurs fois.

L'enfant est affecté par l'administration au créneau le plus adapté (mercredi, samedi ou dimanche). En cas de contrainte familiale concernant certains créneaux, merci de l'indiquer lors de votre inscription

**\*\* LES PLACES SONT LIMITÉES \*\***  
Les dossiers seront enregistrés par ordre d'arrivée des **dossiers complets**

Le dossier d'inscription est à remettre **uniquement au secrétariat**  
**Permanences:** mercredi, samedi et dimanche  
de 09h - 12h et de 14h à 17h





<b>FICHE PARENTS</b>
<b>DOSSIER D'INSCRIPTION DES COURS ACP 2022-2023</b>

	PÈRE	MÈRE
Nom	.....	.....
Prénom	.....	.....
Adresse	..... ..... .....	..... ..... .....
Code postale	.....	.....
Ville	.....	.....
Tél. mobile	.....	.....
Tél. fixe	.....	.....
Mail	.....	.....
Autre personne à contacter si les parents ne sont pas joignables: (Préciser: Nom, prénom et téléphone mobile)	..... ..... .....	..... ..... .....

**Tarif:**

Le coût est basé sur le nombre de modules (2h par module) auxquels une famille inscrit ses enfants. Le tarif est donc dégressif en fonction du nombre d'enfants d'une même famille et du nombre de cours choisis. <b>Exemple:</b> Pour une famille ayant 1 enfant avec le forfait 6h (arabe, coran, éducation spirituelle) et 1 enfant en maternelle (forfait 4h), ceci est équivalent à 10h par semaine pour cette famille, par conséquent le tarif est de: 450€ pour l'année scolaire pour cette famille.	2h	150,00 €
	4h	250,00 €
	6h	350,00 €
	8h	400,00 €
	10h et plus	+50 € / module

Après avoir pris connaissances du fonctionnement de l'association ACP, des cours dispensés et des conditions financières, je soussigné (e): .....

- ✓ accepte le règlement intérieur des cours ACP
- ✓ avoir effectué le paiement de la prestation dans sa totalité pour l'année scolaire (peut se faire en plusieurs fois par chèque)
- ✓ autorise les responsables de l'association à contacter, le cas échéant, les secours pour toute urgence médicale rendue nécessaire par l'état de l'enfant.
  - N° de sécurité Sociale : .....
  - N° de l'assurance scolaire et organisme : .....

**L'ACP se réserve le droit de refuser tout dossier incomplet ou reçu après la date limite.**

Fait à : ..... Le : ..... Signature des parents



# Règlement intérieur des cours ACP



## § Règlement Intérieur

Le but de ce règlement est de présenter aux usagers des cours ACP et aux membres de la communauté scolaire le fonctionnement général afin d'assurer la discipline indispensable à toute mission d'enseignement et d'éducation.

Il est nécessaire que chacun participe, par un comportement responsable et dans le respect des libertés, à la bonne marche des cours garante de l'épanouissement et de l'enrichissement de tous. Toute personne désirant participer aux cours et aux activités proposées s'engage à accepter les dispositions contenues dans ce règlement intérieur. Tout parent désirant inscrire son enfant aux cours proposés s'engage à accepter les dispositions contenues dans ce règlement intérieur.

### 1- Public concerné :

Accessible à tous les enfants scolarisés à partir de 4 ans dans la limite de la capacité d'accueil.

### 2- Inscription et démission:

Toute nouvelle inscription devra faire l'objet d'une acceptation de l'administration et entraînera des frais sous forme d'une cotisation annuelle.

L'inscription d'un élève est effective lorsque ses parents auront :

- rempli et signé les différentes fiches d'inscription et le présent règlement intérieur
- fourni toutes les pièces jointes au dossier
- acquitté intégralement les frais pour l'année en cours

L'ACP se réserve le droit de refuser tout enfant non inscrit à l'avance.

En cas de démission volontaire ou involontaire de l'enfant, les frais ne seront pas remboursés.

### 3- Responsabilité du corps enseignant

Ils sont chargés d'expliquer le règlement aux élèves, de les guider vers une plus grande autonomie en utilisant les rappels à l'ordre, si besoin est. Il est également en charge des outils d'apprentissage dans sa classe et dans l'établissement.

### 4- Responsabilité des parents

Ils expliquent le règlement à leurs enfants, en particulier la notion de "respect" pour leur en faciliter la compréhension et montrer l'harmonie avec l'équipe éducative.

Ils coopèrent avec le corps enseignant en cas de non-respect des règles de vie par leur enfant.

Le parent ou la personne dûment habilitée devra accompagner l'enfant jusqu'à sa classe et le récupérer obligatoirement de sa classe. Les responsables de l'ACP déclinent toute responsabilité en cas de problème survenu avant, après et en dehors de l'enceinte de la salle de classe.

Les parents ne doivent pas intervenir de manière inopportune dans la méthodologie de l'enseignement prodigué, dans la pédagogie utilisée ou dans la gestion de la classe faite par l'enseignant.

### 5- Conduite:

Tout élève doit respecter le corps enseignant et respecter ses camarades.

Toute insulte, mauvais comportement, bagarre, etc. pourra entraîner l'exclusion définitive de l'élève. Aucune grossièreté n'est tolérée.

Le respect du mobilier scolaire, des locaux et de tout le matériel mis à disposition doit être l'objet d'une attention particulière. Les dégradations volontaires des locaux et détériorations seront sanctionnées et feront l'objet d'une réparation au frais des parents du responsable.

## 6- Horaires, absence et retard

Les enfants devront être déposés 5 minutes avant le début du cours. Ils devront être récupérés devant la salle de classe et à l'heure de fin de cours (pour les enfants non autorisés à rentrer seuls). En cas d'absence les parents doivent prévenir l'ACP. Tout élève absent devra remettre impérativement un justificatif.

Au-delà de trois absences non justifiées, l'élève s'exposera à une exclusion définitive.

Ni les retards, ni les sorties anticipées ne peuvent être tolérés. En cas de retard de plus de 15 minutes l'élève se verra refuser l'accès au cours.

Les parents ne doivent pas perturber le déroulement du cours en sollicitant l'enseignant. Ils peuvent en cas de besoin prendre rendez-vous avec l'enseignant en contactant l'administration.

Les jours de vacances seront précisés à la rentrée dans le calendrier scolaire.

Les jours de Aïd sont fériés.

## 7 - Le contrôle du travail

Le carnet de correspondance (papier ou numérique) constitue un moyen de communication entre le corps enseignant et la famille, et aussi pour noter les différents travaux à faire par l'élève.

Le travail fait en classe ou à effectuer à la maison doit être consulté et signé par les parents.

## 8 - Relation ACP / familles

Chaque fois que les parents sont conviés à une réunion, il est de leur devoir d'y assister pour mieux connaître les activités proposées et échanger avec le corps enseignant.

## 9- Téléphone portable

L'utilisation des téléphones portables est interdite durant les cours et les différentes activités, sauf pour une utilisation pédagogique sur autorisation de l'enseignant. Tout portable sorti durant les cours ou les pauses sera confisqué. Les parents devront venir le récupérer au secrétariat de l'ACP.

## 10- Sécurité

Le médecin des pompiers sera amené à intervenir dans tout problème de santé le nécessitant, dans toute urgence.

En cas de problème, l'association se charge de contacter les parents puis le médecin. Si un enfant est malade, de manière chronique, et nécessite une prise régulière de médicaments, les parents doivent le signaler à l'administration afin que soit mis en place un protocole spécifique avec le médecin traitant.

## 11- Assurance

Une compagnie d'assurance (MAAF, Chaban de Chaury - 79036 Niort Cedex) couvre les enfants et l'ensemble des personnes intervenant dans le cadre de cette activité.

## 12- Discipline

Tout manquement à la présente réglementation entraînera l'application, pour l'élève, de sanctions disciplinaires. Lesdites sanctions sont prononcées et notifiées par un conseil de discipline provoqué par l'ACP ou sur demande d'un enseignant.

Les sanctions peuvent aller de l'avertissement verbal ou écrit à l'exclusion temporaire ou définitive.

Je soussigné (é) M, Mme,....., responsable de/des enfant(s)

prénoms des enfants:

.....  
.....  
.....  
.....

reconnait avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et accepte toutes les clauses, et déclare que mon (mes enfants) dispose(nt) d'une assurance scolaire.

Talence le ...../...../.....

Signature des parents